

CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE Organiser sa comptabilité

Constat

Une gestion rigoureuse des ressources financières d'une association est indispensable pour en assurer la bonne santé et pour obtenir des subventions, des emprunts ou solliciter des mécènes.

Sur notre territoire, nous remarquons que plusieurs associations font état d'une mauvaise gestion financière : absence de budget prévisionnel, aucune tenue de la trésorerie, pas de stratégie financière de développement,... autant de problématiques qui mettent à mal la mise en place de nombreuses actions utiles.

Après plusieurs demandes des structures (tous secteurs confondus), il semblait important de définir ou redéfinir les quelques principes de bases qui doivent guider la gestion financière et permettre l'élaboration une stratégie de développement financier.

Objectifs à atteindre

L'objectif de cet atelier est de permettre aux dirigeants des structures (dirigeants bénévoles et salariés) de maitriser les bases de la comptabilité et mieux appréhender les méthodes et les outils pour assurer la gestion financière de l'association au quotidien.

Cet accompagnement **ne doit pas être conçu comme un cours magistral**, mais comme un temps d'échanges permettant aux participants partager leurs propres expériences et difficultés en termes de gestion financière mais aussi de travailler sur des cas pratiques de mises en situation. L'objectif de l'accompagnement, au-delà des connaissances apportées aux participants, sera de permettre aux associations de mettre en pratique les connaissances acquises à la sortie immédiate de l'atelier.

Le contenu de l'accompagnement proposé devra aborder notamment le point suivant :

- Définition et utilité de tenir une comptabilité pour l'association et pour les interlocuteurs (comptable, banquier, financeurs...)
- Réglementation et obligations comptables des associations (Obligations légales, autres obligations)
- Les écritures comptables courantes (recettes, charges, ...) et spécifiques (subventions, cotisations...) aux associations
- Le classement des pièces comptable et les différents classeurs à tenir
- Le rôle des experts-comptables et des commissaires aux comptes
- Comptabilité générale et comptabilité analytique

A l'issu de la formation, le participant devra :

- Comprendre les obligations légales
- Tenir une comptabilité simple
- Maitriser le classement des pièces comptables

Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant.

130 Howell Center - Marigot - 97150 Saint-Martin - Tél. : 05 90 52 83 62 - www.initiative-saint-martin.fr Siret : 442 187 233 00014 . APE : 9499 Z



L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

Modalités de participation à l'Atelier

Chargée de suivi en charge de l'action : Rachelle Chilin - rchilin@initiative-saint-martin.fr

Modalités générales: se référer au document annexe «Modalités Générales».

Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Vendredi 13 janvier 2017
Clôture de l'appel à proposition	Mardi 31 janvier 2017
Réponse au candidat retenu	Lundi 06 février 2017

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. <u>La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif</u> dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- Durée: 1 journée
- Nombre de session : prévoir 2 sessions sur l'année
- Date de réalisation des ateliers : la première session devra se tenir avant le mois de juin sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits).
- Lieu : à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :











